

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 509

présenté par

M. Boucard, M. Sermier, M. Lurton, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Masson, M. Reda,
Mme Ramassamy, M. Reiss, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Parigi, Mme Lacroute,
M. Schellenberger, M. Viala, M. Cinieri, M. Descoeur et M. Ferrara

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.